



INITIATIVE POUR LA CROISSANCE LOCALE, L'UTILISATION RESPONSABLE DES RESSOURCES ET L'ÉQUILIBRE DES ÉCOSYSTÈMES PROTÉGÉS (INCLURE)



SECTEUR | Environnement et changement climatique

DURÉE | 60 mois

POPULATIONS CIBLES

Les populations des zones périphériques des aires protégées, parcs et forêts classées ciblés et les populations des cinq chefs-lieux de région du Togo

POLITIQUES SECTORIELLES ET STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE

- feuille de route gouvernementale Togo 2025 ;
- Plan national d'adaptation aux changements climatiques du Togo ;
- Stratégie nationale de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts ;
- Stratégie nationale de gestion des déchets.

ANCORAGE INSTITUTIONNEL

Ministère de l'Environnement, des Ressources forestières, de la Protection côtière et du Changement climatique

BUDGET | 42 040 000 EUR

- contribution luxembourgeoise : 22 500 000 EUR ;
- contribution de l'Union européenne : 10 000 000 EUR ;
- autres contributions : 9 540 000 EUR (à contractualiser).



La présente intervention s'inscrit dans le cadre du renforcement du partenariat stratégique entre le Togo et le Luxembourg d'une part et entre l'Union européenne et le Togo d'autre part.

Elle répond à la vision portée par la feuille de route gouvernementale Togo 2025 et, plus particulièrement, à son ambition de « mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays. » C'est dans ce contexte que l'Initiative pour la croissance locale, l'utilisation responsable des ressources et l'équilibre des écosystèmes protégés a été conçue.

Le diagnostic initial met en évidence des pressions multiples pesant sur les aires protégées au Togo : déforestation, agriculture extensive, urbanisation non maîtrisée, braconnage, coupes illégales de bois, feux de brousse et surpâturage.

Ces menaces, souvent alimentées par la proximité des populations riveraines, ont des impacts négatifs importants sur les habitats naturels et les écosystèmes. Pourtant, ces espaces regorgent de potentiel pour le développement d'activités génératrices de revenus, notamment dans le cadre de l'économie verte, au bénéfice des communautés locales.

Malgré cet intérêt, la gestion des aires protégées demeure insuffisante, faute de stratégies pertinentes, de cadres juridiques et politiques adaptés, ainsi que de ressources humaines et matérielles adéquates. Parallèlement, l'urbanisation rapide – avec un taux de population urbaine avoisinant les 43 % – et la croissance accélérée des villes secondaires génèrent des besoins croissants en matière de gestion des déchets et d'assainissement.

La gestion des déchets, qui implique plusieurs secteurs, reste un défi transversal, au carrefour des compétences de nombreux ministères. Face à cette situation, le gouvernement prévoit de doter le pays d'une Stratégie nationale de gestion des déchets intégrant les dimensions solides et liquides afin de minimiser, voire éliminer, leurs impacts négatifs sur l'environnement et la santé publique.

L'objectif global de l'intervention est de contribuer à la réduction de la pauvreté des populations togolaises. Son objectif spécifique est de renforcer la résilience des populations togolaises par une gouvernance environnementale et de salubrité publique améliorée.

Quatre résultats structurent l'intervention :

- **résultat 1** : la gestion efficace des aires protégées ciblées améliore la fourniture des services écosystémiques au profit des communautés ;
- **résultat 2** : les populations locales des territoires autour des aires protégées ciblées développent une économie verte inclusive et résiliente ;
- **résultat 3** : les populations des chefs-lieux de région ciblées bénéficient d'une gouvernance territoriale améliorée de la gestion des déchets et de l'assainissement ;
- **résultat 4** : les collectivités territoriales, les administrations sectorielles concernées et les opérateurs locaux améliorent le pilotage et la gouvernance du secteur de la gestion des déchets et des aires protégées.

L'intervention s'inscrit principalement dans les paysages des zones protégées suivants : le complexe d'aires protégées de Togodo, la réserve de faune d'Abdoulaye, le Parc national Fazao-Malfakassa et la forêt classée de Missahoé. Au total, 19 communes riveraines seront directement concernées.

Le programme appuie, entre autres, la gestion efficace des aires protégées en conciliant préservation écologique et valorisation économique. À ce titre, il intervient dans la modernisation et la mise en place d'investissements structurants et d'outils de gestion des aires protégées ainsi que dans l'accompagnement du personnel recruté autour de ces aires (rangers, conservateurs, etc.).



LUXDEV

Bureau Togo | Cité Oua | Rue de l'Aquarium | Lomé – TOGO
Email: office.togo@luxdev.lu

luxdev.lu



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Environnement, des Ressources
Forestières, de la Protection Côtière et
du Changement Climatique



Cofinancé par
l'Union européenne

LUXEMBOURG
AID & DEVELOPMENT



LUXDEV
Luxembourg
Development Agency